

COMMUNIQUÉ

Le 1^{er} juin 2007

À déposer au conseil

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL DE DIRECTION

À tous les membres,

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est heureuse d'annoncer que, lors de son assemblée générale tenue à Laval le jeudi 17 mai dernier, ses municipalités-membres ont, conformément au règlement sur la rotation des administrateurs, procédé à l'élection des administrateurs suivants :

Conseil d'administration

- Monsieur Michel Giroux, maire de Lac Beauport, préfet MRC La-Jacques-Cartier - réélu
- Monsieur Jacques Marcotte, maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - réélu
- Monsieur Raymond Medza, directeur général retraité du Bureau d'assurance du Canada – réélu

Pour leur part, les administrateurs suivants poursuivent leur mandat :

- Monsieur Jacques Bolduc, actuaire-conseil
- Monsieur Denis R. Boucher, comptable agréé
- Monsieur Michel Gilbert, maire de Saint-Hilaire
- Monsieur Richard Lehoux, maire de Saint-Elzéar et préfet de la MRC La Nouvelle-Beauce
- Monsieur Gérard Marinovich, maire d'Eastman
- Monsieur Pierre Mireault, maire de Sainte-Julienne

Conseil de direction

De plus, lors du Conseil d'administration qui a immédiatement suivi l'assemblée générale annuelle, les administrateurs ont procédé à l'élection des membres du Conseil de direction. Choisis parmi les administrateurs, ils sont chargés de l'application des politiques déterminées par le conseil et assument la coordination et la cohésion nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

- Monsieur Gérard Marinovich – président du conseil et chef de la direction
- Monsieur Michel Giroux – secrétaire-trésorier
- Monsieur Richard Lehoux – vice-président
- Monsieur Jacques Bolduc – vice-président

Madame Linda Daoust demeure directrice générale et chef de l'exploitation de la *MMQ*. À ce titre, elle veille à l'application de l'ensemble des orientations données par le Conseil d'administration et supervise les activités et les opérations liées au développement de *La Mutuelle des municipalités du Québec*.

Rappelons que la *MMQ* a été créée en novembre 2003 en vertu du code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Elle est la propriété des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales qui en sont membres. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme, de réduire les risques liés à leurs activités et de stabiliser leurs primes d'assurance.

Le service de la Communication et du marketing

